

**Projet d'observatoire d'astronomie à Guzet.  
CAP SUR UN COMPROMIS  
par le Comité Écologique Ariégeois<sup>1</sup>  
ARTICLE, VERSION LONGUE**

Projet d'observatoire d'astronomie au collet du Cap de Guzet (à 1687 m d'altitude) lieu très sensible du point de vue environnemental. Ce projet s'inscrit dans un désir de diversification des activités de la station de ski de Guzet et vise un accès à l'astronomie pour tous, y compris aux personnes dites handicapées, non-voyants inclus. Il a été validé par la Communauté des Communes du Couserans, après vote favorable hormis 4 abstentions et 7 voix contre. Coût total du projet: 884 000 euros. Porteur du projet : association Ciel-d'Occitanie. Maître d'œuvre: commune d'Ustou;

Nous avons demandé à ce que le lieu d'implantation de l'observatoire soit revu pour être reporté ailleurs, dans le secteur de la station le plus près possible de la zone urbanisée. En effet, d'autres sites moins sensibles présentant sur ciel étoilé des vues sensiblement analogues voire plus étendues, nous paraissent préférables. Car il ne **s'agit pas pour nous de s'opposer à ce projet mais bien de montrer, en quoi le report de l'implantation de l'observatoire sur l'un des lieux que nous proposons paraît préférable. ( Ceci après avoir réalisé une étude tenant compte de conseils donnés par des spécialistes en astronomie <sup>2</sup>**

**Si le projet se réalise tel quel, il y aura atteintes** par construction et implantation du bâtiment et autres éléments disparates (véhicules, citerne,...), mais aussi par construction de piste d'accès qui balafrera un petit versant et sa belle pelouse. Outre la dégradation paysagère ce projet portera tort à une faune particulièrement sensible<sup>3</sup> notamment par fréquentation humaine accrue : 4000 visites par an sont attendues; (avec recours à chenillettes et moto-neiges pour astronomes et personnes en situation de handicap; les autres visiteurs venant en raquettes, à pied ou à skis ); et de surcroît avec aussi une fréquentation nocturne.

La construction de la piste d'accès favorisera également une fréquentation nouvelle de promeneurs sur toute la crête actuellement peu fréquentée alors qu'il y a souvent "foule" de promeneurs sur la route.

**Notre intervention vise donc à préserver** le petit site du Cap de Guzet, mais également, tout un secteur correspondant très riche en faune. Secteur d'autant plus sensible et digne d'intérêt (du moins pour les amoureux de la montagne), qu'il est éloigné du domaine urbanisé.

Ce site est d'ailleurs qualifié de remarquable par le maire d'Ustou et de site d'exception, mais aussi de site protégé par Ciel d'Occitanie. Notons évidemment la profonde contradiction qui consiste à louer un site ainsi, en le qualifiant notamment de site protégé, tout en voulant justement l'urbaniser...

**Un élu d'Ustou nous reprochera avec véhémence d'arriver trop tard.** En fait, nous ne fûmes informés de l'existence de ce projet que tardivement et donc nous ne pûmes réagir qu'à partir de mars 2021, après avoir étudié divers aspects de la problématique correspondante.

En effet, la mise en route officielle de ce projet date de février 2020, or les médias ne parlèrent du projet qu'à partir de janvier 2021.

L'on peut d'ailleurs lire dans un article de la dépêche, du 15 avril 2021, ces mots d'un responsable du tourisme travaillant en collaboration avec la communauté des communes :

<<Président de la commission Tourisme , Michel Pichan à reconnu devant eux, (...) "une méthode précipitée" arguant de longs débats dans les diverses instances (...)>>

Donc, informés trop tardivement, alors que nous aurions préalablement souhaité rencontrer Ciel d'Occitanie, nous n'eûmes d'autres alternatives que de déposer un recours gracieux<sup>4</sup> conformément au panneau d'affichage du permis de construire lui-même qui reconnaissait ce droit des plus démocratiques qui soient. (Le projet ne respectant pas la réglementation environnementale.)

**Parmi les sites alternatifs que nous proposons**, trois d'entre eux se situent non loin des chalets les

1 Association agréée œuvrant depuis plus de 40 ans en faveur du respect de la Nature et de l'Homme et siégeant auprès de diverses administrations départementales.

2 Des extraits du dossier de cette étude seront publiés sur montagne-protection.org

3 Espèces si sensibles qu'il paraît plus prudent, ici, de ne pas les citer.

4 Recours gracieux : le plaignant fait part de ses griefs à « l'accusé » de façon gracieuse ( c'est à dire sans avoir porté plainte ) lui demandant simplement de renoncer à la situation objet du litige.

plus hauts de la station. D'après carte IGN, la longueur de la voie d'accès correspondante y serait pour l'un, de l'ordre de 70 mètres voire 46 m suivant d'où l'on vient, de 70 mètres pour le suivant, de 116 mètres pour le plus éloigné. Avec des accès possibles par des pentes moins prononcées qu'au secteur visé par le projet. Soit des terrassement moins impactants.

**Nous avons reçu un certain nombre d'objections** de la part de l'élu d'Ustou précité (lequel refusa de nous montrer le dossier du projet et nous accabla de tous les maux) mais aussi de la part d'un représentant de Ciel d'Occitanie (lequel nous menaça à plusieurs reprises d'alerter l'opinion publique pour dénoncer notre irresponsabilité), **Soit des colères compréhensibles mais qui corroborent le côté. "Décidons, réalisons et les autres taisez-vous"** Ce qui est donc vouloir culpabiliser un droit à la parole, sans assumer soi-même son manque de sens de la concertation, autrement dit sans assumer une attitude qui est à l'origine même de la situation. (Et qui visiblement a été adoptée par tous les responsables ici en cause )

Les objections en question utilisent des chiffres tendancieux ou erronés, semblent ignorer les raisons de l'effondrement de la biodiversité, font appel à notre prétendue incompetence, minimisent les atteintes à attendre du projet, rejettent hâtivement les emplacements alternatifs que nous proposons, voire nous reprochent de vouloir faire abattre des arbres.

Parmi les objections reçues -ou suggérées :

**- l'impact au collet du Cap de Guzet est acceptable !** C'est justement un degré d'acceptabilité insuffisant à notre sens, qui nous a fait réagir. En ce qui concerne la préservation de la faune les textes officiels eux-mêmes demandent à ce que les projets d'aménagement se soldent par, au minimum, un maintien de la biodiversité existante. Or, ici, forcément elle régressera. Pour ce seul motif, réagir au projet paraît déjà suffisamment opportun.

**-le bâtiment sera simplement posé sur le sol il n'y aura pas, à ce niveau, de terrassements:**

Or, un plan de l'architecte montre que pour asseoir les fondations une excavation sera réalisée avec une surface d'emprise de l'ordre de 175 mètres carrés et une profondeur largement suffisante (d'environ 1,30 m) pour anéantir la couche supérieure du sol. (Le reste sera remblayé ou tassé.)

**-L'impact sera moins important au Cap de Guzet que sur les emplacements alternatifs proposés**

Cet argument qui fait allusion aux terrassements ne tient compte ni de la faune sensible en cause, ni des caractéristiques paysagères, ni de l'éloignement par rapport à la zone urbanisée,

Quant aux terrassements eux-mêmes, outre ceux nécessaires à l'implantation du bâtiment, ils y seront globalement plus importants, en raison notamment d'une pente globalement plus soutenue. <sup>5</sup>

**- Nécessité de couper des arbres ce qui n'est pas du tout écologique :**<sup>6</sup>

C'est vouloir reporter sur la montagne un regard de citadin où en ville chaque arbre s'avère précieux. En montagne ariégeoise, abattre quelques arbres n'est pas forcément geste condamnable... Et ici l'impact, même si on n'y tient pas particulièrement, semble acceptable : ces zones n'étant pas, à notre connaissance, des refuges pour faune sensible, contrairement aux arbres sacrés qui se situent aux abords du Cap de Guzet.

Pour autant, si l'on devait nous montrer qu'il est nécessaire de préserver ces arbres, on ne pourrait que s'incliner : il s'agit pour nous de proposer un compromis<sup>7</sup> dans le vrai sens du mot et certes pas de revêtir la casquette d'aménageur)

**-La vue céleste y est trop peu étendue** (Argument non clairement dit mais suggéré)

En effet, on peut être incité à croire en une vue moins étendue dès lors que l'on se rend sur les lieux hâtivement et sans une étude comparative photographique minutieuse que nous avons justement réalisée, listant tous les sommets visibles ou non sur un tour d'horizon à 360° et depuis chaque lieu .

On sera tenté de croire en une vue moins étendue si l'on se rend sur les lieux en saison estivale lorsque les hêtres ont revêtu leur feuillage. Si en plus les nuages masquent les crêtes, on est certain alors de recevoir, de nombreuses personnes trop confiantes en leur jugement, des avis négatifs...

<sup>5</sup> A ce sujet, des terrassements étant souvent réalisés à Guzet un apport de matériaux disposés en remblai permettrait de limiter le décapage du sol sur l'un des emplacements que nous proposons.

<sup>6</sup> ici, le propos fait référence à deux emplacements proposés

<sup>7</sup> Compromis : l'on convient d'adopter une solution susceptible de contenter partiellement la partie adverse sans forcément que cette solution soit, en son for intérieur, approuvé sous tous ses aspects.

Pour mieux comprendre sur quels critères il importe de choisir un lieu d'observations astronomiques nous avons consulté les écrits de spécialistes en astronomie et écouté attentivement Jean-Pierre Delorme co-président du CEA mais également administrateur de l'observatoire d'astronomie de Sabarat en Ariège, et il apparaît justement que les emplacements alternatifs ici proposés sont de nature à résoudre le litige. Ou pour le moins à correspondre à un bon compromis entre notre vision écologiste du problème et la vision plus aménagiste de Ciel d'Occitanie.

En fait, les angles d'élévation entre les lieux d'emplacements potentiels et les sommets qui dominent l'horizon le démontrent : plus on s'éloigne des hautes montagne qui encerclent la station de Guzet en se déplaçant vers l'Ouest (vers Prat Matau ), plus les angles diminuent, et plus alors la vue s'élargit considérablement. Abstraction faite de quelques arbres, le lieu permettant la vue la plus étendue se situe au pic de Crespies, soit au niveau des chalets. A l'inverse le collet du Cap de Guzet présente plusieurs points noirs notamment un angle mort panoramique d'environ 90°. (cf. étude comparative)

**Au total, l'implantation de l'observatoire non loin de Prat Matau voire au pic de Crespies présenterait plusieurs avantages:** vision céleste panoramique globalement plus étendue (mais oui...), meilleur respect du paysage, de la faune de la flore et du sol, accès plus facile et plus rapide, entretien de la voie d'accès plus aisé, meilleure fréquentation (skieurs et promeneurs passant juste à côté ) et plus grande sécurité du public (en raison notamment de l'accès bien plus court qu'au collet du cap de Guzet ).

En ce qui concerne d'éventuelles lumières indésirables, il resterait toujours possible de les remplacer par des lampadaires discrets avec diffusion de lumière rouge dont le faisceau serait dirigé uniquement vers le sol et qui ne s'allumerait si nécessaire, que par le biais de détecteurs de présence.(L'ensemble de ces techniques d'éclairage est justement prévu pour l'observatoire lui-même). De la sorte, outre des économies d'énergie, Guzet pourrait certainement bénéficier du label *nuit étoilée*.

### **Pour ne pas conclure**

Certes si l'observatoire venait s'approprier le collet du Cap de Guzet et même si la pelle-mécanique s'en venait entièrement le décaper comme elle vient de le faire justement pour une zone adjacente entièrement amputée d'une tranche de 6 mètres de haut ... , ce ne serait toujours pas l'apocalypse. Pour autant, cela correspondrait à un nouveau grignotage de nos montagnes, un grignotage incessant, un grignotage regrettable. Et d'autant plus regrettable, que de toute évidence, ici, des compromis se présentent.

D'autre part, question économie, remettons les choses à leur juste place: 4000 visites par an à l'observatoire de Guzet, certes c'est appréciable. Pour autant, avec plus de 1 million de nuitées touristiques réalisées chaque année en Couserans, la fréquentation de l'observatoire (et donc son emplacement ) ne semble guère pouvoir influencer sur le devenir économique de ce pays (comme certaines envolées tendent à le laisser croire ). Donc, étoiles ou non, sachons garder les pieds sur Terre.

A l'évidence, les responsables ont jeté leur dévolu sur le collet du Cap de Guzet, sans avoir réelle conscience de la valeur environnementale du secteur correspondant. ( Mais aussi, sans la moindre consultation des populations du Couserans ). Dès lors, plutôt que s'en prendre au secteur sensible du Cap de Guzet, ne serait-il pas préférable, amis de la Nature (donc des étoiles), de mettre cap sur un compromis ?

-----



**P**ierres pulvérisées non loin du Cap de Guzet, pleine zone naturelle. Et si chacun se décidait à transformer n'importe quel territoire comme bon lui semble, sous prétexte de merveilles à découvrir...

### **REFERENCES (Parmi d'autres)**

- Articles, ouvrages et reportages sur les raisons des atteintes à la biodiversité;
- Documents de Ciel d'Occitanie : Présentation de l'observatoire (fichier Power-Point) ,Site Internet de l'association,
- Page Internet de HelloAsso consacrée au projet de l'observatoire;
- Pièces administratives dont le permis de construire, les arrêtés du maire d'Ustou et les avis de quelques organismes;
- Divers articles sur les conseils pour bien choisir un site en astronomie;
- Informations en astronomie de Jean-Pierre Delorme, administrateur et animateur bénévole de l'observatoire d'astronomie de Sabarat en Ariège.

### **Pour le CEA**

Avec le concours notamment de  
Daniel STRUB et Jean-Pierre DELORME  
(co-présidents du  
Comité Écologique Ariégeois)

Lilian BRUNEL  
(délégué CEA et représentant  
de Montagne-Protection)